

## **NIMES-SANS-BRUIT,**

18 Boulevard de l'Amiral Courbet  
30000 NIMES

Madame, Monsieur,

Plusieurs secteurs du centre de la ville de Nîmes subissent, depuis plusieurs années, les nuisances sonores de commerçants peu scrupuleux, particulièrement des restaurants, bars et associations en tous genres qui, au mépris des lois et des règlements, organisent fêtes, pseudo férias et autres prétendues animations, plusieurs soirs par semaine, utilisant des sonos trop puissantes, souvent même en plein air.

Ces activités entraînent désormais des nuisances quasi continues pour les habitants du centre-ville. La plupart des établissements n'applique pas les réglementations qui imposent de faire réaliser une étude de l'impact des nuisances sonores afin de prendre en compte les nuisances occasionnées dans le voisinage.

Ce comportement parfaitement illicite et connu de tous a des conséquences dramatiques auprès des propriétaires qui ne peuvent plus ni vendre ni louer immeubles et appartement, tant le quartier a mauvaise réputation : agences immobilières refusant de prendre les dossiers en charges, éventuels locataires déclinant même les offres de visite lorsqu'ils réalisent la situation en ville.

Par ailleurs, la population fuit le centre-ville qui se désertifie ; les commerces traditionnels du coup ne trouvent plus de clientèle et ne peuvent plus tenir... les uns et les autres, et même la municipalité, inventent du coup sans arrêt d'autres animations mais sans penser que la non-maîtrise du bruit généré va contribuer de nouveau à désertifier le centre. C'est un cercle vicieux dont on voit parfaitement l'effet aujourd'hui.

**Nous vous rappelons que nous ne sommes pas contre les animations qui égayent et attirent le public dans le centre-ville mais contre la diffusion de toute musique amplifiée en centre-ville dès lors qu'elle est anormalement perceptible du voisinage.**

Nous voudrions rappeler également qu'un rapport récent de l'Assemblée Nationale a montré à quel point les problèmes de bruit touchent aussi les jeunes qui en sont souvent les premières victimes, alors qu'on présente toujours les jeunes comme favorables au bruit.

Quelques chiffres :

***20% des Français, même chez les jeunes, sont à l'heure actuelle gênés au point de penser à déménager, et 33% des jeunes sont obligés de fermer les fenêtres à cause du bruit. Le bruit est considéré comme la première nuisance par 30% des Français vivant en ville. Dans les agglomérations de plus de 50000 habitants, les ménages placent le bruit devant l'insécurité et la pollution quand il s'agit de hiérarchiser les problèmes les plus préoccupants de leur quartier ou de leur commune*** (Étude de l'INSEE de 2002 réalisé à partir de l'enquête sur les conditions de vie des ménages / **Rapport N°3592 de l'Assemblée Nationale sur les nuisances sonores, 2011.**

(Ce rapport est téléchargeable sur notre site, sur la page <http://www.nimes-sans-bruit.com/liens.html>).

Vous conduisez une équipe candidate aux prochaines élections municipales. A ce titre, notre collectif s'adresse à vous, comme elle le fait parallèlement auprès des autres candidats, afin de connaître vos intentions dans le domaine touchant aux nuisances sonores.

Il va sans dire que nous porterons vos réponses à la connaissance de la population.

Soyez assuré, Madame, Monsieur, de nos meilleurs sentiments :

Pour le Collectif : Nîmes sans bruit.  
Le 2 mars 2014

# QUESTIONNAIRE d'ENGAGEMENT

## Des Candidats aux Elections Municipales

### Sur le

## BRUIT PROVENANT D'ENCEINTES SONORES

A RETOURNER A NIMES-SANS-BRUIT, 18 Boulevard de l'Amiral Courbet, 30000 NIMES

Avant de recevoir ce questionnaire, saviez que 20% des Français sont à l'heure actuelle gênés par le bruit au point de penser à déménager ?	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Avant de recevoir ce questionnaire, saviez-vous que 33% des jeunes sont en France obligés de fermer les fenêtres à cause du bruit ?	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Avant de recevoir ce questionnaire, saviez-vous que le bruit est considéré comme la première nuisance par 30% des Français vivant en ville ?	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Avant de recevoir ce courrier, saviez-vous que dans les agglomérations de plus de 50000 habitants, les ménages placent le bruit devant l'insécurité et la pollution quand il s'agit de hiérarchiser les problèmes les plus préoccupants de leur quartier ou de leur commune ?	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Entendez-vous faire respecter les lois et règlements qui protègent la tranquillité des habitants du centre-ville.	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Etes-vous décidé à agir contre toute sonorisation déversant du bruit sur le voisinage ?	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Etes-vous décidé à faire respecter l'arrêté préfectoral qui interdit toute installation d'enceintes sonores sur la voie publique ?	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Allez-vous faire appliquer la réglementation qui impose de faire réaliser une étude de l'impact des nuisances sonores afin que les propriétaire ou gérants des établissements prennent en compte les nuisances occasionnées par leurs activités dans le voisinage ? -Qui doit comporter : • un diagnostic acoustique permettant d'estimer les niveaux de pression acoustique à l'intérieur et à l'extérieur des locaux, et sur le fondement de laquelle seront effectués les travaux d'isolation acoustique. • la description des dispositions prises pour limiter le niveau sonore et les émergences aux valeurs fixées par la réglementation : - les moyens de mesure et de contrôle, - les aménagements techniques. - la réalisation de travaux d'insonorisation.	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Etes-vous pour l'existence d'une brigade antibruit avec suffisamment d'effectifs et de moyens ?	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON

Le candidat (NOM, Prénom)

Signature